

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 14 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/06/14-1/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190614-lmc100000019061-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 18/06/2019

Réception Préfet : 18/06/2019

Publication RAAD : 18/06/2019

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

---

OBJET : Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - Contrat cadre et programme d'actions.

Lors de la séance du 20 novembre 2015, l'Assemblée départementale a adopté un nouveau dispositif contractuel : le Contrat Intercommunal de Développement (CID) à l'échelle des EPCI à fiscalité propre. Depuis l'acceptation de sa candidature, le 28 mars 2018, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'actions découlant de son projet de territoire.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié,

VU la délibération de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq du 22 mars 2019 relative à l'approbation du programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département.

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 1 234 203 €. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Contrat Intercommunal de Développement » : opération « CID de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq – DI 2019".

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jérôme TISSERAND  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à Mme Cathy BISSONNIER  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne